

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société pédagogique genevoise  
**Herausgeber:** Société pédagogique genevoise  
**Band:** - (1901)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Echange de vues sur l'arrêté du Ministère français concernant la syntaxe  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-240506>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

---

---

**Assemblée générale du 21 novembre 1901, petite salle  
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

---

### **1<sup>o</sup> Communications du Comité.**

La démission de M<sup>me</sup> Berthet-Vigile est acceptée.

M<sup>les</sup> Suzanne Laplanche et Pauline Léger, institutrices, MM. F.-F. Roget, professeur, Charles Bornand, professeur de gymnastique et Marc Gander, instituteur, sont reçus membres de la Société.

### **2<sup>o</sup> Echange de vues sur l'arrêté du Ministère français concernant la syntaxe.**

M. *le Président*, dans une rapide esquisse de l'histoire de notre langue, rappelle les diverses phases par lesquelles a passé l'orthographe française : l'écriture d'abord phonétique du moyen-âge, la réaction étymologique qui amena une orthographe plus savante, enfin les rectifications et allègements successifs apportés à cette dernière.

De tout temps notre orthographe a excité le zèle de réformateurs plus ou moins hardis et plus ou moins écoutés. Vers le milieu du XVI<sup>me</sup> siècle, Jacques Pelletier proposait déjà de supprimer les lettres étymologiques de provenance grecque

et d'écrire *téologie*, *philosophie*, etc. Un siècle plus tard (1660), la grammaire de Port-Royal essayait de poser les bases de l'accord de l'écriture et de la prononciation, en notant chaque son par une seule figure ne représentant que ce son. Bossuet était d'avis de résERVER la terminaison *ant* aux participes et de terminer en *ent* les substantifs, adjectifs et adverbes. L'AcADEMIE elle-même a admis de nombreuses corrections dans les sept éditions successives de son dictionnaire.

Ces dernières années, en face de la tâche toujours plus étendue qui incombe à l'instruction populaire, la question de la réforme orthographique s'est de nouveau imposée à l'attention de nombreux hommes d'école qui estiment que l'étude graphique des mots prend un temps trop considérable, que les exercices syntaxiques ont trop le pas sur les exercices de lecture, que l'on se soucie trop de la forme et pas assez de l'idée. Des philologues, des écrivains, le grand public même, se sont intéressés à la question. A citer, en particulier, les conférences de MM. Edouard Rod et Paul Oltramare, à l'Aula de l'Université.

M. Baatard donne lecture de la circulaire adressée aux recteurs par M. Léon Bourgeois, le 27 avril 1891. Nous en reproduisons les principaux passages :

Que la connaissance de la langue française soit un des objets essentiels que se propose l'éducation, soit à l'école, soit au lycée, il n'est pas besoin de le démontrer : il faudrait relever plutôt qu'abaisser le niveau des épreuves destinées à prouver que l'enfant manie correctement sa langue, en respecte les règles, en comprend l'esprit. Mais toute la langue n'est pas dans la grammaire, ni toute la grammaire dans l'orthographe. Or, c'est seulement de l'importance excessive accordée parfois dans les examens aux singularités et aux subtilités de l'orthographe que l'opinion publique s'est émue.

A plusieurs reprises déjà le Conseil supérieur a manifesté son désir de rompre avec ce qu'on a nommé le « fétichisme de l'orthographe, » et surtout avec la tarification mécanique des fautes ; dans tous les règlements qui lui ont été soumis depuis dix ans, le Conseil a supprimé le caractère éliminatoire de la dictée, ainsi que l'échelle officielle des fautes d'orthographe entraînant au delà d'un certain chiffre la note zéro. S'inspirant du même esprit, tous les pédagogues sont unanimes à exprimer le vœu que les fautes soient, comme on l'a dit, « plutôt pesées que comptées ; » tous aussi supplient les comités qui choisissent les textes et ceux qui corrigent les épreuves, de s'attacher

moins aux mots bizarres, aux curiosités linguistiques, aux règles compliquées ou controversées, aux contradictions de l'usage, qu'à l'intelligence du sens et à la correction générale de la langue. . . . .

Il faut renoncer à une rigueur absolue toutes les fois qu'il y a doute ou partage d'opinion, toutes les fois que l'usage n'est pas encore fixé ou l'a été tout récemment, que la pratique courante varie, que les auteurs diffèrent d'avis et que l'Académie elle-même enregistre les hésitations de l'opinion. Jusqu'en 1878, on devait écrire *consonnance*, l'Académie admet maintenant *consonance*, par analogie avec *dissonance*. Jusqu'en 1878, on devait écrire *phthisie* et *rhythme*; depuis, l'Académie supprime l'une des deux *h*, mais c'est la seconde dans *phtisie*, la première dans *rhythme*. Jusqu'en 1878, *collège* était sévèrement compté comme une faute, on devait écrire *collége*; c'est l'inverse aujourd'hui. De même, les *excédents* ont remplacé les *excédants*; *tout-à-fait* s'écrit sans trait d'union, et il en est de même pour une foule de mots composés. Deux des recueils qui font autorité pour notre langue écrivent sans que personne s'en offusque: les *enfans*, les *momens*. Le pluriel de certains mots étrangers se marque, suivant les auteurs, de différentes manières; on dit des *solos*, des *solo* et des *soli*. L'Académie autorise *agendas*, *alinéas*, et ne paraît pas admettre les *duplicatas*. Elle préfère des *accessit*, sans condamner des *accessits*. Nombre de mots usuels ont également une orthographe sur laquelle, à moins de pédantisme, nul ne peut prétendre à l'inaffabilité; de l'aveu même de l'Académie, on écrit *clef* ou *clé*, *sofa* ou *sopha*, des *entresol* ou des *entresols*, *dévoûment* ou *dévoûment*, *gaieté* ou *gaîté*, la *ciguë* ou la *cigüe*, il *paye* ou il *paie*, *payement* ou *paiement* ou même *paîment*, etc. Dans ce cas et dans tous les cas semblables, quelle que soit l'opinion personnelle du correcteur, il ne peut pas demander à l'élève d'être plus sûr de lui que les maîtres eux-mêmes. . . . .

Est-il juste de compter comme autant de fautes les infractions à l'orthographe qui sont précisément des preuves d'attention de la part de l'élève? Ce n'est pas par exemple ni l'étourderie ni l'ignorance, c'est au contraire la réflexion qui l'amène à vouloir écrire ou bien *dizième* comme *dizaine*, ou bien *dixaine* comme *dixième*, — à penser qu'il faut admettre *charrette*, *charrier*, *charroi*, et par suite *charriot*, à moins de supprimer le second *r* qui ne se prononce pas, — à maintenir les traits d'union dans *chemin-de-fer*, dans *porte-manteau*, pour pouvoir les conserver dans *arc-en-ciel* et *porte-monnaie* ou vice-versa. La logique l'empêchera encore d'admettre *imbécile* et *imbécilité*, *siffler* avec deux *f* et *persiffler* avec un seul. L'analyse lui fera

écrire *assoir* sans *e*, malgré l'*e* de *séance*, puisque tout le monde a fini par écrire *déchoir* sans *e*, malgré celui de *déchéance*.

Est-ce l'enfant qui a tort d'hésiter, quand la langue elle-même semble se contredire et qu'après *prétention*, *contention*, *attention*, *intention*, *obtention*, on lui enjoint d'écrire *extension*? Que répondre à l'élève qui veut écrire *déciller* à cause de *cils*, une *demie lieue* comme une *lieue et demie*, *forsené* et non pas *forcené*, puisque le mot signifie *hors de sens* et n'a aucun rapport avec *force*? Y a-t-il un maître qui ait pu donner une bonne raison pour justifier la différence entre *apercevoir* et *apparaître*, entre *alourdir* et *allonger*, entre *abatage* et *abateur*, entre *abatis* et *abattoir*, entre *agrégation* et *agglomération*?

• • • • •

Enfin il est entré depuis le commencement de ce siècle dans notre orthographe française un certain nombre de règles fondées sur des distinctions que les grammairiens jugeaient décisives, que la philologie moderne, plus respectueuse de l'histoire même de la langue, ne confirme qu'avec beaucoup de restrictions et, dans tous les cas, sans y attacher à aucun degré le respect superstitieux dont on voulait les entourer. C'est sur ces points qu'il faudrait inviter les examinateurs et les maîtres à glisser légèrement, bien loin de s'y complaire. C'est là surtout qu'il faut alléger le fardeau. Que d'heures absolument inutiles pour l'éducation de l'esprit ont été consacrées, dans les écoles primaires elles-mêmes, à approfondir les règles de *tout* et de *même*, de *vingt* et de *cent*, de *nu* et de *demi*, à disserter sur les exceptions et les sous-exceptions sans nombre de la prétendue orthographe des noms composés, qui n'est que l'histoire d'une variation perpétuelle !

La presse a plus d'une fois signalé l'inanité des débats sans fin auxquels donnent lieu dans la dictée certaines locutions, comme *des habits d'homme* ou *d'hommes*, la *gelée de groseille* ou *de groseilles*, *de pomme* ou *de pommes*, *des moines en bonnet carré* ou *en bonnets carrés*.

A supposer que l'on trouve de bonnes raisons pour justifier telle ou telle de ces finesse orthographiques, n'est-il pas flagrant que l'immense majorité des enfants ont mieux à faire que d'y consumer leur temps? Et pour ne parler que de la langue française, n'ont-ils pas infiniment plus besoin, pour la bien connaître, qu'on leur lise et qu'on leur fasse lire en classe et hors de classe les plus belles pages de nos classiques, que d'exercer toute l'acuité de leur esprit sur des nuances grammaticales à peine saisissables, quand elles ne sont pas de simples vétilles? Ce souci de l'orthographe à outrance n'éveille chez eux ni le sentiment du beau, ni l'amour de la lecture, ni même le véritable sens.

critique. Il ne pourrait que leur faire prendre des habitudes d'ergotage. A tant éplucher les mots, ils risquent de perdre de vue la pensée, et ils ne sauront jamais ce que c'est qu'écrire si leur premier mouvement n'est pas de chercher dans le discours, sous l'enveloppe des mots, la pensée qui en est l'âme. . . . .

Il y a deux ans, une commission de 8 membres, comprenant entre autres MM. Gaston Paris et Gréard, de l'Académie française, Croiset, professeur, etc., fut nommée par M. le ministre Georges Leygues, pour préparer un projet de simplification de l'enseignement de la syntaxe. Le travail de cette commission, ratifié, sauf en certains détails, par le Conseil supérieur de l'instruction publique, fut soumis à l'Académie française ; les points sur lesquels l'accord s'était établi entre le Conseil supérieur et l'Académie furent l'objet de l'arrêté du 26 février 1901. (V. *Bulletin* n° 3.)

Cet arrêté ne vise pas l'orthographe d'usage et par conséquent il ne fait pas disparaître les anomalies que la circulaire Bourgeois signalait dans ce domaine. Il n'apporte aucune *simplification* à la syntaxe, comme son titre pourrait le faire croire ; il se borne à indiquer un certain nombre de *tolérances* à observer dans l'appréciation des épreuves d'examens. L'arrêté dit, par exemple, que l'on tolérera *il faudrait qu'il vienne* ou *qu'il vint* ; mais la première forme, qui paraît cependant plus correcte, n'est pas plus recommandée que la seconde.

M. le Président ouvre la discussion sur l'interprétation à donner à l'arrêté, dans l'enseignement primaire. Devra-t-on en particulier faire connaître aux élèves les tolérances, ou devra-t-on n'enseigner dans chaque cas qu'une seule règle, et laquelle : celle de l'Académie ou celle admise par tolérance ?

M. Roget, après avoir exprimé sa satisfaction de compter désormais au nombre des membres de la Société, développe à son tour la question exposée par M. le Président. Les Départements suisses sont entraînés à l'heure actuelle par le mouvement de réforme orthographique qui s'est dessiné chez nos voisins de France. Nous ne pouvons songer à aller plus vite que ces derniers sans nous exposer à une rupture qui n'a rien de désirable. L'Académie et les historiens de la langue n'ont point pris encore les mesures propres à satisfaire les désirs légitimes du corps enseignant. La tradition humaniste qu'ils représentent n'a pas su prendre, pour le mettre à la base de notre

langue actuelle, ce qu'il y avait de bon dans l'orthographe adéquate à la prononciation naturelle, dans la vie, la saveur de la langue du moyen-âge. Les académiciens sont d'ailleurs des littérateurs pour lesquels les mots ont avant tout des caractères visuels qu'ils ne désirent pas voir soumettre à des changements.

Il faut reconnaître cependant qu'on a corrigé quelques écarts de logique dans la langue; c'est peu encore, mais nous n'en devons pas moins le constater avec plaisir et exprimer des vœux pour l'avancement de la question.

M. *Pesson* rappelle que le sujet a été traité d'une façon complète par M. *Secrétan*, de Bex, dans le Congrès scolaire de 1884.

M<sup>me</sup> *Willy* voudrait que nous manifestions clairement une opinion sur l'opportunité d'un mode de faire plus rationnel dans l'appréciation des fautes de français.

M<sup>me</sup> *Tissot* pense qu'il serait bon que nous continuions à enseigner les règles qui prêtent le flanc à la critique, quittes à ne pas tenir compte des atteintes qu'elles pourraient subir dans les thèmes d'examens. Nous sommes d'ailleurs dépourvus actuellement de manuels satisfaisants pour l'enseignement de la langue et il est urgent d'aviser à cette insuffisance par l'adoption d'ouvrages bien compris, qui pourraient être l'œuvre d'un concours ouvert à tous ceux qui voudraient y apporter le fruit de leur expérience.

Les déclarations de M<sup>me</sup> *Tissot* sont vivement approuvées par M. *Lagotala*, qui considère la grammaire actuellement employée dans les classes supérieures comme ne répondant pas aux exigences de l'enseignement.

Quant à la circulaire du M. *Leygues*, M. *Lagotala* estime que les abus contre lesquels elle s'élève ne se produisent pas dans nos écoles.

M. *le Président* fait ressortir le côté démocratique de la question qui nous occupe. Il serait fâcheux d'apporter un certain relâchement dans l'enseignement de la grammaire à l'école populaire, car nous risquerions d'introduire dans l'usage deux langues différentes, celle des îlotes, puis celle, parfaitement châtiée, des classes élevées, qui ne manqueraient pas de spéculer sur cette différence d'éducation pour s'isoler davantage. Un homme dont l'orthographe revêt la plus légère allure de fantaisie est vite exécuté quand il prend part, dans

un journal quelconque, et dans une mesure quelconque, aux discussions d'intérêt public. C'est regrettable, mais c'est comme ça. Personne ne contestera la toute-puissance de ce cliché : « Nous avons reçu de M. X. la lettre suivante dont nous respectons scrupuleusement le style et l'orthographe. »

M. le Président résume la discussion en formulant les conclusions suivantes :

« Les abus visés par la circulaire et l'arrêté du Ministère français ne se produisent pas dans les écoles genevoises.

« Quand l'un des cas figurant à la liste annexée à l'arrêté se présentera dans l'enseignement, le maître se bornera à indiquer la forme reconnue comme la plus correcte; néanmoins, les tolérances prescrites seront observées dans l'appréciation des épreuves d'examens.

« Il est désirable que la réforme orthographique aboutisse, dans un délai aussi court que possible, à des simplifications réelles, admises sans restriction par l'Académie, et portant surtout sur l'orthographe d'usage. »

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

### 3<sup>e</sup> Observations sur le programme de couture des écoles primaires.

M<sup>lle</sup> Willy donne lecture du travail suivant :

#### Quelques observations concernant le programme de couture.

Mesdames et Messieurs,

Bien que ce qui va suivre s'adresse spécialement aux dames, je prie Messieurs mes collègues de bien vouloir m'écouter d'une oreille bénévole : le bon sens qui les caractérise trouvera à s'exercer même sur un sujet qui ne semble pas être de leur compétence, et leur mémoire fidèle leur rappellera, pour les exhorter à la patience, que les dames ont suivi avec un intérêt recueilli leurs discussions sur le service militaire, la dépopulation des campagnes, etc. Ceci dit, je passe à mon sujet qui est la *Revision du programme de couture*. De quelles